

SNUipp - FSU 28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL
Tel: 02.37.21.15.32
Port: 06.80.30.33.07
Fax: 02.37.21.39.89

Jean-Christophe Rétho
Secrétaire départemental SNUipp-FSU 28

À

M. le DASEN d'Eure-et-Loir

Champhol, le 26 septembre 2013

Objet : Calendrier scolaire 2013-2014

Monsieur le Directeur Académique,

Cette année encore, le calendrier scolaire des enseignants et des élèves est marqué par des « corrections » académiques et départementales.

En 2013-2014, il est prévu de rattraper une journée afin de respecter les 36 semaines légales de cours. Conformément à l'arrêté du 28 novembre 2012, ce rattrapage est prévu pendant des semaines comportant seulement 4 jours de classes.

Votre courrier du 18 septembre, devant préciser ces modalités, n'est pas suffisamment explicite et interroge fortement nos collègues. Il nous semble important qu'une note, plus précise, soit adressée aux écoles.

Concernant nos collègues directeurs-trices, il va de soi que si le jour à récupérer (un lundi) est un jour de décharge, leur récupération sera une journée de décharge et non de classe.

De même, concernant les assises sur l'Éducation Prioritaire du 9 octobre, vous nous avez précisé lors du CTSD du 19 septembre, que la matinée serait banalisée pour les écoles fonctionnant à 4.5 jours et que pour celles fonctionnant à 4 jours les collègues bénéficieraient d'un « crédit » de 3 heures d'APC. Nous vous demandons donc de préciser cet engagement par un courrier aux écoles concernées.

Concernant la réflexion sur les programmes, nous réitérons notre demande pour que les heures de concertations soient faites en récupération d'une journée banalisée pour les élèves (le vendredi 30 mai) et non sur des temps institutionnels de concertations et de formations.

Restant à votre disposition, recevez Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho

